

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
MRC DE PAPINEAU  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL  
14 FÉVRIER 2023**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 14 février 2023 à 14h00 à la salle du conseil municipal.

**Ordre du jour :**

**1. Administration**

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2023
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023
- 1.9. Adoption du second projet de règlement 2022-021 modifiant le règlement de zonage 2022-005 afin de permettre l'ajout d'un usage additionnel « hébergement touristique à location court terme » et modifiant le chapitre 2 sur la terminologie ainsi que l'article 7.1 sur la nécessité d'obtenir un certificat d'occupation du règlement 2022-004 sur les permis et certificats 2022-004
- 1.10. Registre référendaire : 2e projet de règlements 2022-021
- 1.11. Adoption du règlement 2022-022 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Papineauville
- 1.12. Adoption du règlement 2022-023 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Papineauville
- 1.13. Avis de motion : projet de règlement 2023-001 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de protéger les milieux naturels et encadrer les développements résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
- 1.14. Adoption du projet de règlement 2023-001 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de protéger les milieux naturels et encadrer les développements résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
- 1.15. Consultation publique sur le du projet de règlement 2023-001 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de protéger les milieux naturels et encadrer les développements résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
- 1.16. Adoption du règlement d'emprunt 2023-002 décrétant une dépense et un emprunt de 1 342 452\$ pour la construction d'un lieu d'élimination de la neige
- 1.17. Adoption d'une politique d'utilisation des médias sociaux et netiquette
- 1.18. Adoption d'une politique de location et d'utilisation des locaux
- 1.19. Vente pour taxes 2023 : adoption de la liste des immeubles à être vendus
- 1.20. Vente pour taxes 2023 : autorisation d'enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes
- 1.21. Entente pour services aux sinistrés : acceptation des modifications et autorisation de signature
- 1.22. Appui aux municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue pour la protection des eskers
- 1.23. Appui à la municipalité de St-Sixte : matières résiduelles fertilisantes
- 1.24. Appui la municipalité de Thurso : demande de pont financier au ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- 1.25. Appui à la MRC des Maskoutains : demande d'intervention du ministère de la Culture et des communications
- 1.26. Résolution 2022-11-467 : désistement
- 1.27. Dossier de réclamation 221628-30 : décision

## **2. Finances**

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de janvier 2023
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 janvier 2023
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Budget 2023 : autorisation de versement des dons, commandites et soutiens financiers
- 2.5. Autorisation de paiement pour honoraires professionnels Deveau Avocats
- 2.6. Autorisation de paiement : facture 23-26097 Équipe Laurence pour le dépôt à neige
- 2.7. Autorisation de paiement : factures pour travaux en lien avec le jeu d'eau
- 2.8. Autorisation de paiement : facture 3961 de Gestion DMJ pour les jeux d'eau

## **3. Ressources humaines**

- 3.1. Renouvellement du mandat de monsieur Peter Levick au comité consultatif d'urbanisme
- 3.2. Plan de formation Officier municipal en bâtiment et environnement (OMBE) pour l'inspectrice municipale adjointe
- 3.3. Assurances collectives : fin de contrat avec Assomption Vie et autorisation de signature d'un nouveau contrat avec Union Vie
- 3.4. Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec
- 3.5. Nomination de monsieur Daniel Malo pour un mandat de deux ans au comité consultatif d'urbanisme

## **4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments**

- 4.1. Plan de protection des sources d'eau potable : proposition : décision
- 4.2. Inspection des conduites d'égout sanitaire
- 4.3. Bâtiment de service des jeux d'eau : installation de caméras et système d'alarme
- 4.4. Remplacement d'équipement de chauffage en centre communautaire : autorisation de dépense
- 4.5. Débordemètre pour la station Salomon-Dicaire : autorisation d'achat
- 4.6. Réparation du dégrilleur : autorisation de paiement
- 4.7. Travaux de mécanique de procédé au poste de chloration : octroi d'un contrat
- 4.8. Achat de végétaux pour l'année 2023 : autorisation de dépense

## **5. Sécurité civile et incendie**

- 5.1. Statistiques du service de sécurité incendie
- 5.2. Achat d'habits et bottes de combat
- 5.3. Plan de mise en œuvre local : dépôt du rapport 2022 année 4

## **6. Urbanisme et gestion du territoire**

- 6.1. Dépôt des statistiques sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Modification de la résolution 2022-12-564 relative à la demande de PIIA 2022-019 concernant la halte routière du 1950, côte des Cascades : décision

## **7. Environnement**

- 7.1. Acceptation du Plan de plantation et budget d'achat
- 7.2. Sacs réutilisables : budget
- 7.3. Statistiques annuelles 2022 pour les matières résiduelles

## **8. Loisirs, culture, famille**

- 8.1. Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public volet 2 : autorisation de présenter une demande d'aide financière
- 8.2. Structures de jeux extérieurs : autorisation de lancer un processus d'appel d'offres
- 8.3. Structures de jeux pour les jeux d'eau : acceptation d'une proposition

- 8.4. Demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools et jeux : nomination de monsieur Patrick Chartrand à titre de responsable des demandes pour la municipalité de Papineauville
- 8.5. Fête des bénévoles 2023 : budget d'activités
- 8.6. Bain libre à la piscine de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau : mise en place d'un projet pilote
- 8.7. Présentation du projet de centre multifonctionnel 27 février 2023 : honoraires professionnels
- 8.8. Salon du livre 2023 : autorisation de participation
- 8.9. Activité de levée de fonds au profit des étudiants de l'échange France-Québec : gratuité
- 8.10. Demande de gratuité salle de l'Ancienne Mairie pour une activité de réseautage de l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon
- 8.11. Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives : adhésion 2023
- 8.12. Motion de félicitations : Fêtes d'hiver
- 8.13. Motion de félicitation : déjeuner du maire
- 8.14. Motion de félicitations : Coupe Papineau 2023

## 9. Varia, questions sur la présente séance, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Avis de vacance au poste de conseiller siège numéro 2
- 9.3. Motion de félicitations Fête des semences
- 9.4. Vente du lot 4 997 313
- 9.5. Questions et demandes du public
- 9.6. Levée de la séance

## 1. ADMINISTRATION

---

### 1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Nouvelle activité d'escrime le jeudi soir 18h00 à l'Ancienne Mairie
- Palabre du 27 février : le centre multifonctionnel
- Soirée Chassomaniak jeudi le 2 mars pour les maniaques de chasse

### 1.2 APPEL NOMINAL

#### À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1  
 Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3  
 Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4  
 Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5  
 Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joannis est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

### 1.3 2023-02-035 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 14h00 devant 6 personnes.

### 1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

**Gilles Hébert- rue Elzear** : Le compte de taxe fait jaser, certains comptes ont explosé. Est-il possible de travailler sur une modification de Loi en matière d'évaluation foncière, de travailler les budgets différemment, de planifier les projets sur le long terme.

**Annie-Lyne Côté- chemin Servant** : En octobre 2021 j'ai assisté à la consultation publique sur le projet de parc sur la rue Servant, le projet présenté était beaucoup plus petit que ce que le conseil veut accomplir, à ce moment les résidents étaient déjà mécontents. Pourquoi persistez-vous à réaliser ce projet.

**Guy Goulet- rue Colle** : Le chemin Servant est beaucoup trop étroit. Le jour où vous ouvrirez ce parc, débutera les problèmes. Nous allons subir la visite de gens indésirable.

**Benoit Hébert - chemin Salomon-Dicaire** : Je pense que l'enjeu principal pour une municipalité est de trouver de nouveaux revenus. Avec le moratoire actuel sur la construction vous avez fermé le robinet. Je pense que développer la municipalité à 4000 personnes est envisageable.

**Francois Boucher-rue Emile-Brazeau** : On entend depuis des années que les réseaux sont désuets mais rien ne se fait.

**Gilles-Hébert- rue Elzear** : Est-ce que la levée du moratoire sur la construction est conditionnel à la réalisation de travaux d'infrastructures.

#### **1.5 2023-02-036 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **1.6 2023-02-037 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE**

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

#### **1.7 2023-02-038 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 JANVIER 2023**

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.8 2023-02-039 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2023**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.9 2023-02-040 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2022-021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005 AFIN DE PERMETTRE L'AJOUT D'UN USAGE ADDITIONNEL « HÉBERGEMENT TOURISTIQUE À LOCATION COURT TERME » ET MODIFIANT LE CHAPITRE 2 SUR LA TERMINOLOGIE AINSI QUE L'ARTICLE 7.1 SUR LA NÉCESSITÉ D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'OCCUPATION DU RÈGLEMENT 2022-004 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004**

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le second projet de règlement 2022-021 modifiant le règlement de zonage 2022-005 afin de permettre l'ajout d'un usage additionnel « location court terme » et modifiant le chapitre 2 sur la terminologie ainsi que l'article 7.1 sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation du règlement 2022-004 sur les permis et certificats.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.10 2023-02-041 REGISTRE RÉFÉRENDAIRE : 2E PROJET DE RÈGLEMENT 2022-021**

ATTENDU l'adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement 2022-021 modifiant le règlement de zonage 2022-005 afin de permettre l'ajout d'un usage additionnel « location court terme » et modifiant le chapitre 2 sur la terminologie ainsi que l'article 7.1 sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation du règlement 2022-004 sur les permis et certificats.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil autorise la direction générale à préparer une liste référendaire pour l'ouverture du registre des personnes habiles à voter pour le règlement 2022-021.

Que ce Conseil fixe au 6 mars 2023 la date d'ouverture du registre référendaire pour ledit règlement si la procédure est nécessaire.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.11 2023-02-042 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-022 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le règlement 2022-022 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Papineauville

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.12 2023-02-043 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-023 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE**

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le règlement 2022-023 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Papineauville

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.13 2023-02-044 AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 2023-001 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) AFIN DE PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET ENCADRER LES DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun de modifier son règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de protéger les milieux naturels et encadrer les développements résidentiels à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT qu'il y a demande de dispense de la lecture du présent projet de règlement puisque ce dernier a été rendu disponible plus de 2 jours ouvrables avant la présentation du présent avis de motion;

Monsieur le conseiller Robert Desbiens donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement 2023-001 sera adopté.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.14 2023-02-045 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-001 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) AFIN DE PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET ENCADRER LES DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 2023-001 sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de protéger les milieux naturels et encadrer les développements résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.15 2023-02-046 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-001 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) AFIN DE PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET ENCADRER LES DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce conseil autorise la tenue d'une assemblée de consultation publique le 13 mars 2023 à 18h00 à la salle du conseil municipal sur le projet de règlement 2023-001 sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de protéger les milieux naturels et encadrer les développements résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.16                    2023-02-047    ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-002 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 342 452 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE LA NEIGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le règlement 2023-002 décrétant une dépense et un emprunt de 1 342 452 \$ pour la construction d'un lieu d'élimination de la neige.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.17                    2023-02-048    ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX ET NÉTIQUETTE**

ATTENDU            qu'il y lieu d'adopter une politique d'utilisation des médias sociaux et nétiquette afin d'encadrer les échanges sur les diverses plateformes;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte sa Politique d'utilisation des médias sociaux et nétiquette.

Que la direction générale soit mandatée à en faire la promotion et en assurer le respect.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.18                    2023-02-049    ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE LOCATION ET D'UTILISATION DES LOCAUX**

ATTENDU            la révision des tarifs de location et d'utilisation des locaux par le comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

ATTENDU            qu'il y lieu d'adopter une politique de location et d'utilisation des locaux pour donner suite à cette révision;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte la Politique de location des salles et d'utilisation des locaux

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.19                    2023-02-050    VENTE POUR TAXES 2023 : ADOPTION DE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS**

La greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 8 juin 2023, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale et greffière-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.20 2023-02-051 VENTE POUR TAXES 2023 : AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU que la municipalité de Papineauville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2023-02-000;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 8 juin 2023 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.21 2023-02-052 ENTENTE POUR SERVICES AUX SINISTRÉS : ACCEPTATION DES MODIFICATIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU qu'il y a lieu d'entériner les changements à l'entente pour services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le maire et la directrice générale à signer la nouvelle entente avec la Croix-Rouge canadienne pour les services aux sinistrés.

Qu'une dépense et un déboursé de 471.80 \$ soient autorisés pour l'année 2023-2024 à titre de contribution.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 23000-996 : Subvention aux sinistrés.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.22 2023-02-053 APPUI AUX MUNICIPALITÉS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE POUR LA PROTECTION DES ESKERS**

ATTENDU que les eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue (ci-après « eskers ») sont susceptibles de contenir des réserves d'eau naturellement filtrée d'une pureté exceptionnelle et d'abriter une biodiversité et des écosystèmes particuliers et de grande richesse;

ATTENDU que les eskers jouent un rôle capital dans la recharge en eaux souterraines du territoire;



- ATTENDU que les eaux des eskers présentent une grande vulnérabilité à la contamination;
- ATTENDU que les eskers, ne correspondant qu'à 6,86 % du territoire de la région, sont d'une relative rareté;
- ATTENDU que la région de l'Abitibi-Témiscamingue accuse un grave déficit en matière de création d'aires protégées, avec seulement 8,59 % de son territoire qui soit actuellement protégé, ce qui est bien en-deçà des objectifs fédéraux et provinciaux visant la protection de 30 % du territoire d'ici 2030;
- ATTENDU que plus de 20 % du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est couvert de titres miniers et qu'en date du mois de mai 2022, 5161 titres miniers couvraient en partie ou en totalité les eskers de la région;
- ATTENDU que l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme constitue un frein majeur à la création d'aires protégées en accordant préséance aux titres miniers sur toute autre affectation du territoire;
- ATTENDU que l'application du principe de précaution à l'égard des eskers est d'une importance capitale au vu du manque actuel de connaissances scientifiques concernant leur importance écologique ou leur vulnérabilité aux impacts cumulatifs des activités d'exploration et d'exploitation minières;
- ATTENDU que la Loi sur les mines accorde un pouvoir au ministre des Ressources Naturelles de cesser des travaux miniers ainsi que de suspendre et de révoquer des titres miniers « à des fins d'utilité publique », en limitant les indemnités « aux sommes dépensées pour tous les travaux effectués » et qu'elle lui octroie le pouvoir de soustraire à de telles activités des territoires pour des motifs d'intérêt publics comme « la protection des eskers présentant un potentiel en eau potable », la « création de parcs ou d'aires protégées » et la « conservation de la flore et de la faune »;
- ATTENDU que le 25 mai dernier, le Regroupement Vigilance Mines en Abitibi Témiscamingue, la Coalition Québec Meilleure Mine, Eau Secours, l'Action Boréale et Mining Watch Canada ont adressé une demande de soustraire les eskers de l'Abitibi-Témiscamingue à l'activité minière en vue d'en faire des aires protégées;
- ATTENDU que 78% de la population québécoise est en « faveur d'exiger le consentement des populations locales (p.ex. : municipalités, Nations autochtones) avant d'autoriser toute activités minières sur leur territoire », selon un sondage sur l'industrie minière réalisé par la firme Léger en août 2022;
- ATTENDU que l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines permet aux Municipalités régionales de comté (MRC) de procéder à la désignation de territoires incompatibles avec l'activité minière;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que la municipalité de Papineauville appui les démarches des 5 MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et demande à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts de soustraire aux activités minières les eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue sur son territoire

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.23

**2023-02-054 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-SIXTE : MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Sixte demande au Gouvernement du Québec de légiférer le plus rapidement possible pour interdire la production et la distribution des produits chimiques de type PFAS ou autres, qui ont la faculté de s'accumuler dans les corps et dans l'environnement et de contaminer perpétuellement les sols et l'environnement;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Sixte demande au Gouvernement du Québec de permettre aux municipalités d'interdire et d'encadrer l'épandage de matière résiduelle fertilisante sur leur territoire sans que cela n'affecte l'octroi de subvention ou de financement à leur MRC;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Sixte demande au Gouvernement du Québec de recueillir des données sur tous les types de contaminants présents dans les matières résiduelles fertilisantes et de financer des recherches indépendantes sur les conséquences à court, moyen et long terme de la présence de ces contaminants dans l'environnement;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Sixte demande à la MRC de Papineau d'adopter une résolution de soutien à la présente résolution, et de la faire sienne;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Sixte demande l'appui de toutes les autres municipalités dans sa démarche, et elle les invite à adopter des résolutions de soutien et à faire leur la présente résolution.

ATTENDU que la Municipalité de St-Sixte demande l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que la municipalité de Papineauville appui les démarches de la municipalité de St-Sixte relativement aux matières résiduelles fertilisantes.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.24

**2023-02-055 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE THURSO : DEMANDE DE PONT FINANCIER AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS**

ATTENDU qu'aucune des recommandations mentionnées dans le rapport du groupe de travail de la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière de la région de l'Outaouais et des Laurentides n'a été mise en place ;

ATTENDU la rencontre effectuée avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau, le jeudi 12 janvier 2023;

ATTENDU la réponse négative reçue du sous-ministre du MRNF le 22 décembre dernier portant sur l'impossibilité de prévoir un budget pour la saison forestière 2022-2023, afin de supporter la filière forestière pour la région de l'Outaouais et la région des Laurentides ;

ATTENDU la réponse tardive du ministère des Ressources naturelles et des Forêts quant au budget non alloué qui pousse l'industrie forestière dans une situation alarmante due à la saison déjà entamée ;

ATTENDU que plusieurs parties travaillent ardemment depuis 2019 afin d'assurer la survie de l'industrie forestière pour les régions de l'Outaouais et des Laurentides ;

- ATTENDU l'inaction du ministre Pierre Fitzgibbon pour soutenir les industries forestières, laissant celles-ci dans le doute et l'espoir depuis plusieurs années ;
- ATTENDU que plusieurs industries ont été dans l'obligation de réduire leurs opérations dû au manque de ressources financières ;
- ATTENDU la position du MRNF pour la saison forestière 2022-2023 et que cette situation pourrait éventuellement laisser plus de 800 personnes sans emploi :
- ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande un pont financier afin que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts alloue un budget suffisant dans le but de mettre en place un prêt dégressif afin de rattraper les exigences établies par le MRNF pour les cinq prochaines années.

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que la municipalité de Papineauville appui les démarches de la municipalité de Thurso pour la mise en place d'un prêt dégressif afin de rattraper les exigences établies par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.25

**2023-02-056 APPUI À LA MRC DES MASKOUTAINS : DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

- ATTENDU que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;
- ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;
- ATTENDU que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;
- ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;
- ATTENDU que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;
- ATTENDU que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil fait sienne la résolution de la MRC des Maskoutains et demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son

statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristique.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.26                    2023-02-057    RÉSOLUTION 2022-11-467 : DÉSISTEMENT**

ATTENDU            l'adoption de la résolution 2022-11-467 relative à la cession du lot 4 997 313;

ATTENDU            que l'acquéreur a décidé de se désister bien que les démarches avec le notaire soient en cours;

ATTENDU            la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, abroge la résolution 2022-11-467 sur la cession du lot 4 997 313 et que les frais encourus à ce jour dans ce dossier soit à la charge de l'acquéreur malgré son désistement.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.27                    2023-02-058    DOSSIER DE RÉCLAMATION 221628-30 : DÉCISION**

ATTENDU            l'adoption de la résolution 2022-12-524 relative à un dommage par l'eau au 187 rue Jeanne-d'Arc;

ATTENDU            que l'analyse du dossier est complétée et que la responsabilité de la municipalité n'est pas engagée dans ce dossier, tel que l'assureur l'a indiqué;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil mandate le maire monsieur Paul-André David à rencontrer la propriétaire et que cette dernière soit référée à son assureur pour une demande de révision.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.                    FINANCES**

---

**2.1                    2023-02-059    ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2023**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 janvier 2023 pour un montant total de 17 680.11 \$ comprenant les chèques numéros 14560 à 14589.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 janvier 2023 au montant de 488 524.77 \$ comprenant les dépôts directs numéros 503787 à 503837.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 janvier 2023 au montant de 78 793.96 \$ comprenant les prélèvements numéros 6610 à 6690.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 253 688.10 \$ au 31 janvier 2023.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 76 811.86 \$ jusqu'au 31 janvier 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.2 2023-02-060 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 JANVIER 2023**

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 janvier 2023 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (12.50 %) et d'investissement du budget 2023 au 31 janvier 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.3 2023-02-061 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats

**2.4 2023-02-062 BUDGET 2023 : AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS, COMMANDITES ET SOUTIENS FINANCIERS**

CONSIDÉRANT les demandes de dons et commandites reçues et respectant la politique de dons et commandites en vigueur;

CONSIDÉRANT les demandes de soutien financier présentées par la Corporation des loisirs de Papineauville et le Comité culturel de Papineauville;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été prévues au budget 2023 à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil procède au versement des dons suivants :

ORGANISME	SOUTIEN FINANCIER
Organisme de participation des parents	1100\$
Fondation LJP	400\$
Service de garde St-Pie X	150\$
Défi Pierre Lavoie	400\$
Club de marche La Randonnée	400\$
Banque alimentaire Petite-Nation	400\$
Super Fête Marius Fournier	400\$

Je propose aussi

Que ce Conseil autorise les soutiens financiers suivants :

- Corporation des loisirs de Papineauville :

- Fête d'hiver : 5 000 \$
- Épluchette de maïs : 1 750 \$
- Noël des enfants : 2 000 \$
- Comité des affaires culturelles de Papineauville : 1 450 \$

Les versements sont conditionnels à la tenue des activités et événements qui font l'objet des demandes financières.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 970 : Subventions et commandites, 02 70172 690 : Subvention corporation des loisirs et 02 70293 996 : Affaires culturelles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.5 2023-02-063 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS DEVEAU AVOCATS**

ATTENDU la réception de la facture 23642 de la firme Deveau Avocats pour honoraires professionnels;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le paiement de la facture 23642 du 24 janvier 2023 dans le dossier 600561-0001 de la firme Deveau pour honoraires professionnels.

Une dépense et un déboursé de 1040.46 \$ taxes incluses sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.6 2023-02-064 AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURE 23-26097 ÉQUIPE LAURENCE POUR LE DÉPÔT À NEIGE**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-01-034 octroyant à Équipe Laurence le mandat d'accompagnement pour le dépôt à neige ;

ATTENDU la réception de la facture 23-26097 du 31 janvier 2023 pour services rendus dans ce dossier ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale autorise une dépense et un déboursé de 6 800 \$ plus taxes à Équipe Laurence en paiement de la facture 23-26097 du 31 janvier 2023.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04000 723 : Dépôt à neige.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.7 2023-02-065 AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURES POUR TRAVAUX EN LIEN AVEC LE JEU D'EAU**

ATTENDU la réception des factures 2780 et 2785 de la compagnie Jean Dallaire Architecte au montant de 4 000.00 \$ plus taxes pour la surveillance de chantier;

ATTENDU la réception de la facture 2970 d'Excavation Séguin-Lafleur au montant de 5 195.68 \$ plus taxes pour les travaux d'excavation permettant le raccordement électrique du bâtiment de service;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une dépense et un déboursé de 9 195.98 \$ plus taxes en paiement des factures suivantes :

Fournisseur	Facture	Montant
Jean Dallaire Architecte	2780	1 600.00 \$ plus taxes
Jean Dallaire Architecte	2785	2 400.00 \$ plus taxes
Excavation Séguin-Lafleur	2970	5 195.98 \$ plus taxes
	Total	9 195.98 \$ plus taxes

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagements des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.8 2023-02-066 AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURE 3961 DE GESTION DMJ POUR LES JEUX D'EAU**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-01-042 octroyant à la compagnie Gestion DMJ le contrat de construction pour les jeux d'eau et son bâtiment de service;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 8 pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 janvier 2023 au montant de 31 771.80\$ plus taxes pour les travaux effectués;

ATTENDU la retenue de sécurité de 10% au montant de 3 177.18 \$ plus taxes;

ATTENDU la recommandation de paiement de Jean Dallaire Architectes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de Jean Dallaire Architectes autorise une dépense totale de 31 771.80 \$ plus taxes, selon le certificat de paiement no 8.

Qu'un déboursé au montant de 28 594.22 \$ plus taxes soit autorisé pour le paiement de la facture 3961 à la compagnie Gestion DMJ pour les travaux exécutés jusqu'au 30 janvier 2023.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagements des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

---

#### **3.1 2023-02-067 RENOUELEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR PETER LEVICK AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil renouvelle pour une période additionnelle de 2 ans le mandat de monsieur Peter Levick à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **3.2 2023-02-068 PLAN DE FORMATION OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT (OMBE) POUR L'INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE**

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la poursuite des formations requises pour l'obtention du titre d'officier municipal en bâtiment et environnement pour l'inspectrice municipale adjointe;

ATTENDU que les sommes requises ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil sur recommandation du comité des ressources humaines autorise une dépense et un déboursé de 1807.66\$ plus taxes pour les formations suivantes :

Lecture de plans et devis	22-23 février 2023	320.26\$ plus taxes
Initiation Code de construction du Québec	22-23 mars 2023	320.26\$ plus taxes
Code de construction du Québec ptie 9	4 au 6 avril 2023 11 au 13 avril 2023	846.88\$ plus taxes
Code de construction du Québec ptie 10	2-30 mars 2023	320.26\$ plus taxes

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 61000 454 : Formation et perfectionnement.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **3.3 2023-02-069 ASSURANCES COLLECTIVES : FIN DE CONTRAT AVEC ASSOMPTION VIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT AVEC UNION VIE**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-11-476 autorisant un appel de propositions pour le remplacement du régime d'assurance collective des employés municipaux ;



ATTENDU la réception de deux propositions de couverture par Assomption Vie et Union Vie ;

ATTENDU que la proposition d'Union Vie offre une protection adéquate et plus économique pour l'assurance collective des employés municipaux ;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines, informe Assomption Vie, que la municipalité de Papineauville met fin au contrat d'assurance collective qu'elle a avec ledit groupe et que cette décision prendra effet le 31 janvier 2023 à 11h59.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines, informe le Groupe Major Inc, que la proposition reçue le 1er février 2023 d'Union Vie est retenue et sera effective au 1er février 2023 à 00h01.

La couverture d'assurance collective couvre la vie, l'invalidité longue et courte durée, soins de santé, médicaments, ainsi que le compte santé (FLEX).

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.4 2023-02-070 CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

ATTENDU que le contrat de la directrice générale prévoit un budget annuel pour sa formation et son perfectionnement et que les sommes ont été prévues au budget 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 650.76 \$ taxes incluses pour l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 14 au 16 juin 2023.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 494 : Cotisations et abonnements et 02 13200 310 : Déplacements et représentation.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.5 2023-02-071 NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL MALO POUR UN MANDAT DE DEUX ANS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU que les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment l'article 146;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 2004-06-06;

ATTENDU que monsieur Daniel Malo a manifesté son intérêt pour intégrer ce comité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, accepte la candidature de monsieur Daniel Malo à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT**

---

##### **4.1 2023-02-072 PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION**

ATTENDU que le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection impose aux municipalités responsables d'un système de distribution d'eau alimentant plus de 500 personnes l'obligation de transmettre un rapport sur l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable et que ce rapport a été produit en juillet 2021;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable alimentant la municipalité de Papineauville ;

ATTENDU la réception de 3 propositions à cet effet :

Akifer	21 360.00\$, avant taxes
TechnoRem	20 636.00\$, avant taxes
OBVRPNS	21 594.70\$, avant taxes

ATTENDU que Technorem a réalisé la première étape du processus et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de TechnoRem et autorise une dépense et un déboursé au montant de 20 636.00\$ avant taxes pour l'élaboration d'un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 61000 411 : Services professionnels.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

##### **4.2 2023-02-073 INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une inspection complète des conduites d'égout sanitaire afin de mettre à jour le **Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées** et que ces travaux sont éligibles à la Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ);

ATTENDU la réception de 2 soumissions à cet effet :

Can explore	59 450.00\$, avant taxes
Can inspec	55 420.00\$, avant taxes

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de Can-inspec et autorise une dépense maximale de 55 420.00\$ avant taxes pour l'inspection complète des conduites d'égout sanitaire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05004 000 : Conduites d'eaux usées.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.3 2023-02-074 BÂTIMENT DE SERVICE DES JEUX D'EAU : INSTALLATION DE CAMÉRAS ET SYSTÈME D'ALARME**

ATTENDU qu'il est requis de procéder à l'installation de 2 caméras ainsi que d'un système d'alarme au bâtiment de service et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de IBC sécurité telle qu'il suit :

- 2 826.85\$ avant taxes pour l'achat et l'installation de deux caméras
- 1 780.05\$ avant taxes pour l'installation d'un système de sécurité et les frais de surveillance pour l'année 2023.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagements des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.4 2023-02-075 REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU que les équipements de chauffage du restaurant et du garage au centre communautaire ne sont plus fonctionnels et doivent être remplacés ;

ATTENDU la réception d'une soumission de Duhamel Électrique au montant de 4 258.17 \$, avant taxes et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de Duhamel électrique inc. au montant de 4 258.17\$, avant taxes pour l'installation et l'achat de deux équipements de chauffage pour le centre communautaire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70120 526 : Entretien et réparation machinerie et équipement.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.5 2023-02-076 DÉBORDEMÈTRE POUR LA STATION SALOMON-DICAIRE : AUTORISATION D'ACHAT**

ATTENDU que la nouvelle surverse dans la phase IV du projet domiciliaire 75<sup>e</sup> méridien doit obligatoirement être munie d'un débordemètre ;

ATTENDU la réception d'une seule soumission à cet effet par la compagnie Avensys solutions inc au montant de 4 080.00 \$ avant taxes ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition d'Avensys solutions inc. et autorise une dépense et un déboursé au montant de 4 080.00\$ avant taxes pour l'achat d'un débordemètre pour la surverse présente dans la phase IV du projet domiciliaire 75<sup>e</sup> méridien.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04001 000 : Machinerie et équipements.

Qu'un transfert du fonds affecté égout soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.6 2023-02-077 RÉPARATION DU DÉGRILLEUR : AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU que des réparations d'urgence ont dû être effectuées au moteur du dégrilleur et la réception d'une facture de 7 120.00 \$ avant taxes de la compagnie Veolia ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé de 7 172.00 \$ avant taxes pour le paiement de la facture 23000009 US 05000 de la firme Veolia.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41400 526 : Entretien et réparation machinerie et équipement.

Qu'un transfert du fonds affecté égout soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.7 2023-02-078 TRAVAUX DE MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ AU POSTE DE CHLORATION : OCTROI D'UN CONTRAT**

ATTENDU qu'il est requis de procéder à l'inspection des conduites d'amener de la station de chloration, de faire l'inspection complète de la station de pompage principale et d'effectuer des travaux en mécanique de procédé ;

ATTENDU que deux soumissions ont été demandées et la réception d'une seule à cet effet ;

Nordmec	7 199.00 \$ avant taxes
Brébeuf mécanique de procédé	Aucune soumission

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de Nordmec et autorise une dépense et un déboursé au montant de 7 199.00 \$ avant taxes pour des travaux de procédé, l'inspection de conduites à la station de chloration ainsi qu'une inspection de santé et sécurité complète de la station de pompage principale.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 0 41400 526 : Entretien et réparation machinerie et équipement.

Qu'un transfert du fonds affecté égout soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.8 2023-02-079 ACHAT DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2023 : AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU la signature d'un protocole avec le centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie pour la fourniture de végétaux ornementaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la préparation des boîtes, corbeilles et paniers suspendus pour l'année 2023 et la réception d'une soumission au montant de 4 147.00 \$ sans taxes du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie;

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission du CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie au montant de 4 170.00\$ sans taxes pour l'achat des produits d'horticultures. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien-réparation parcs cet embellissement.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

---

**5.1 2023-02-080 STATISTIQUES DE JANVIER 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de janvier 2023 du service de sécurité incendie.

Interventions	Janvier	2023
Systèmes d'alarme	1	1
Désincarcération	5	5
Entraide	-	-
Incendie	1	1
Autres assistances	-	-
Total	7	7

**5.2 2023-02-081 ACHAT D'HABITS ET BOTTES DE COMBAT**

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de trois habits de combats et que deux soumissions ont été reçues ;

AÉRO-FEU	12 717.00 \$ plus taxes
SÉCURITÉ LANDRY INC.	10 650.00 \$ plus taxes

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de trois paires de bottes et que deux soumissions ont été reçues ;

SÉCURITÉ LANDRY	368.96 \$ plus taxes unité
ANTONIO MOREAU LTÉE	434.99 \$ plus taxes unité

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité de Sécurité incendie;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte la soumission de la compagnie Aéro-feu au montant de 12 717.00 \$ plus taxes pour l'achat de trois habits de combats (soumission S-00333367).

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte la soumission de la compagnie Sécurité Landry au montant de 1 106.88 \$ plus taxes pour l'achat de trois paires de bottes de modèle Warrior.

Qu'une dépense et un déboursé de 13 828.88 \$ avant taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 650 : Vêtements et chaussures.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**5.3 2023-02-082 PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL : DÉPÔT DU RAPPORT 2022 ANNÉE 4**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt du plan de mise en œuvre local 2022 année 4 de la municipalité de Papineauville le tout conformément au schéma de couverture de risques incendies de la MRC Papineau.

**6. URBANISME**

---

**6.1 2023-02-083 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE JANVIER 2023 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques annuelles 2023 pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	janvier	2023
Rénovation	1	1
Abattage d'arbres		
Renouvellement		
Bâtiment complémentaire		
Démolition		
Eau souterraine		
Lotissement		
Animaux domestiques	4	4
Galerie, clôture		
Installation septique		
Mur de soutènement		
Nouvelle construction		

Piscine		
Remblai déblai		
Branchement		
Affichage		
Certificat d'occupation	1	1
Changement d'usage		
Agrandissement		
Bande riveraine		
Garde de poules		
Bâtiment temporaire		
Total	6	6

6.2

**2023-02-084 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-12-564 RELATIVE À LA DEMANDE DE PIIA 2022-019 CONCERNANT LA HALTE ROUTIÈRE DU 1950, CÔTE DES CASCADES : DÉCISION**

ATTENDU que la résolution 2022-12-564 autorisant la demande de PIIA 2022-019 pour la halte routière doit être modifiée afin de considérer le nouveau plan d'aménagement portant le numéro P.C.2018 révision 9 du 9 décembre 2022;

ATTENDU que le nouveau plan soumis propose l'ajout d'une aire de détente avec tables et aménagement paysager, en bonification des terrasses prévues pour les locataires ainsi qu'un nouveau parcours piétonnier (trottoir) liant l'aire de détente au bâtiment afin d'augmenter la sécurité des piétons sur le site ;

ATTENDU la recommandation de l'inspectrice municipale adjointe et de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation de l'inspectrice municipale adjointe et de la direction générale, autorise la modification de la résolution 2022-12-564 telle qu'il suit :

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la demande de PIIA 2022-019 permettant la construction d'une halte routière au 1950 côte des Cascades dans le respect des exigences suivantes ;

- Installation d'équipements sanitaires à faible consommation ou à faible débit en eau ;
- Qu'un compteur d'eau soit installé compte tenu que la municipalité s'approvisionne sur la même nappe phréatique et que le puits d'alimentation de la halte est à proximité de la zone de protection. (Voir annexe 1, zone de protection);
- Que le nouveau plan d'aménagement déposé soit respecté afin d'y retrouver l'aire de repos proposé incluant un aménagement paysagé ainsi que le nouveau parcours piétonnier (trottoir) liant l'aire de détente au bâtiment ;
- Que l'aménagement paysagé du projet soit beaucoup plus fourni que sur le plan présenté et qu'il y ait également des bandes de verdure incluant des arbustes à l'extrémité de chacun des stationnements ;
- Qu'une affiche publicitaire numérique, appartenant à la municipalité, soit autorisée sur le site ou adjacente au pylône déjà existant ;
- Obligation d'installer un toit blanc;

- Retrait de l'obligation d'installer un système de récupération des eaux grises considérant que cette demande aurait dû être faite avant la conception des plans et devis et considérant les coûts exorbitants reliés à cette demande ;

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **7. ENVIRONNEMENT**

---

### **7.1 2023-02-085 ACCEPTATION DU PLAN DE PLANTATION ET BUDGET**

ATTENDU que le comité consultatif en environnement recommande l'adoption d'un plan de plantation et de reboisement;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif en environnement, accepte le plan de plantation soumis par le comité et autorise une dépense maximale de 3 000.00 \$ plus taxes pour l'achat des arbres.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien et réparations Parcs et embellissement.

Qu'un transfert du fonds affecté environnement soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **7.2 2023-02-086 SACS RÉUTILISABLES : BUDGET**

ATTENDU que la municipalité fait sa part pour réduire l'utilisation des plastiques dans les commerces de Papineauville;

ATTENDU que le comité consultatif recommande la fabrication de 150 sacs en tissus réutilisables à l'effigie de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif en environnement, autorise une dépense maximale de 1 500.00 \$ plus taxes pour la confection, par les membres du Cercle de fermières de Papineauville, de 150 sacs en tissus réutilisables.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 61000 341 : Publicité et Information.

Qu'un transfert du fonds affecté environnement soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



**7.3 2023-02-087 STATISTIQUES ANNUELLES 2022 POUR LES MATIERES RESIDUELLES**

<b>Déchets</b>		
<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Tonnage	Tonnage	Tonnage
657,53	651,27	603,47
<b>Recyclage</b>		
<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Tonnage	Tonnage	Tonnage
294,35	280,38	351,1
<b>Compostage</b>		
<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Tonnage	Tonnage	Tonnage
151,84	154,13	151,76
<b>Déchets, Recyclage, Compostage</b>		
<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
1103,72	1085,78	1106,33

**8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE**

**8.1 2023-02-088 PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC VOLET 2 : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU que la municipalité de Papineauville souhaite revitaliser le terrain public qu'elle possède devant l'église;

ATTENDU qu'un réaménagement des talus permettrait d'y tenir des événements et de faciliter la communication avec le parc Henri-Bourassa;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au **Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public volet 2**, avant le 31 mai 2023.

Que le nom de Martine Joannis, directrice générale soit indiqué comme responsable du projet.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.2 2023-02-089 STRUCTURES DE JEUX EXTÉRIEURS : AUTORISATION DE LANCER UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES**

ATTENDU que la municipalité de Papineauville est partenaire avec le centre de services scolaire Cœur-des-Vallées pour l'installation de deux structures de jeux dans la cour d'école de l'école St-Pie X;

ATTENDU qu'une subvention reçue du gouvernement fédéral à cet effet doit être dépensée avant le 31 mars 2024;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise la direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un parcours psychomoteur et d'une jungle en bambou incluant l'installation.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.3 2023-02-090 STRUCTURES DE JEUX POUR LE JEU D'EAU : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION**

ATTENDU que la première phase de construction du jeu d'eau réalisée en 2022 ne concernait que le système de recirculation d'eau, la dalle de béton et quelques jeux de base;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir un supplément de structures pour bonifier l'expérience des utilisateurs et que des sommes ont été prévues au budget 2023;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, accepte la proposition de la compagnie Tessier RécréoParc au montant de 20 820.00 \$ plus taxes et installation pour deux structures supplémentaires.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagements des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.4 2023-02-091 DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS ET JEUX : NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK CHARTRAND À TITRE DE RESPONSABLE DES DEMANDES POUR LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE**

ATTENDU divers changements en lien avec les demandes de permis de réunion pour vendre ou servir des boissons alcoolisées lors d'événements municipaux;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise M. Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à être la personne responsable auprès de la Régie des alcools et des jeux, pour les demandes de permis de réunions relatifs aux événements de la municipalité et que cette résolution accompagne chaque demande de permis.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.5 2023-02-092 FÊTE DES BÉNÉVOLES 2023 : BUDGET D'ACTIVITÉS**

ATTENDU que la Fête des bénévoles se tiendra le 21 avril 2023 et qu'il y a lieu d'autoriser les budgets requis pour effectuer les achats;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une dépense ne dépassant pas 4 000.00 \$ pour la tenue de la fête des bénévoles du 21 avril 2023.

Les fonds à cette fin seront puisés dans le poste budgétaire 02 70295 996 : Fête des bénévoles

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.6 2023-02-093 BAIN LIBRE À LA PISCINE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU : MISE EN PLACE D'UN PROJET PILOTE**

ATTENDU que les bains libres sont suspendus en raison des rénovations de la piscine, de la pandémie et maintenant de la pénurie de sauveteurs;

ATTENDU que des sauveteurs ont été trouvés et seraient intéressés à repartir l'activité le jeudi soir;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise la reprise des bains libres le jeudi soir de 18h00 à 20h00 à compter du jeudi 16 février et qu'un coût de 2.00\$ par participant soit collecté aux fins de payer les sauveteurs et la location de la piscine.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.7 2023-02-094 PRÉSENTATION DU PROJET DE CENTRE MULTIFONCTIONNEL 27 FÉVRIER 2023 : HONORAIRES PROFESSIONNELS**

ATTENDU que la palabre citoyenne du 27 février prochain sera consacrée au dossier de reconversion du centre communautaire et aréna en centre multifonctionnel;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les honoraires professionnels du responsable de projet, monsieur Jean Dallaire, architecte, qui sera présent comme personne-ressource ;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports loisirs culture et promotion touristique, autorise une dépense et un déboursé de 2 230.00 \$ plus taxes à Jean Dallaire, architectes, en paiement des honoraires professionnels pour la préparation et la présentation du concept du centre multifonctionnel.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 62100 419 : Honoraires professionnels.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.8 2023-02-095 SALON DU LIVRE 2023 : AUTORISATION DE PARTICIPATION**

ATTENDU la tenue du Salon du livre de l'Outaouais le 24 février 2023;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise madame Francine Denis, responsable de la bibliothèque, madame Nadia Faubert, responsable des communications, madame Micheline Lessard, bénévole de la bibliothèque et monsieur le conseiller Robert Desbiens, à se rendre au Salon du livre 2023 à Gatineau. Une dépense et un déboursé de 100.00 \$ soient autorisés pour les frais d'inscription.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70230 310 : Frais de déplacement et repas.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.9 2023-02-096 ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCHANGE FRANCE-QUÉBEC : GRATUITÉ**

ATTENDU que dans le cadre de la 33<sup>e</sup> édition de l'échange France-Québec, les organisateurs souhaitent tenir une activité bénéfice au centre communautaire le 15 avril 2023;

ATTENDU qu'une contribution est demandée à la municipalité,

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil contribuera à cette levée de fonds en laissant la salle sans frais pour la tenue de cette activité bénéfice.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.10 2023-02-097 DEMANDE DE GRATUITÉ SALLE DE L'ANCIENNE MAIRIE POUR UNE ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE-NATION ET SAUMON (OBVRPNS)**

ATTENDU que la municipalité est partenaire du projet *Une COMMUNAUTÉ engagée pour la qualité de l'EAU et la BIODIVERSITÉ des RUISSEAUX Lavoie, Hébert et Dicaire (CEBR)* qui s'adresse aux productrices et producteurs agricoles avec une entreprise située à Plaisance, Papineauville ou St-André-Avellin souhaitant mettre en place des pratiques culturelles durables ou des aménagements en agroenvironnement sur leurs terres;

ATTENDU qu'une activité de réseautage est prévue le 1<sup>er</sup> mars prochain et que l'OBVRPNS demande la gratuité de la salle de l'Ancienne Mairie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise le prêt gratuit de la salle du 2<sup>e</sup> étage de l'Ancienne Mairie à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon le 1<sup>er</sup> mars 2023.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.11 2023-02-098 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES : ADHÉSION 2023**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement annuel de la cotisation à l'Association québécoise des arénas et des installations sportives au montant de 341.48\$ taxes incluses et que les sommes ont été prévues au budget 2023 ;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une dépense et un déboursé de 314.48\$ taxes incluses pour le renouvellement de la cotisation annuelle à l'Association québécoise des arénas et des installations sportives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02 70120 494 : Cotisations et abonnements.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.12 2023-02-099 MOTION DE FÉLICITATIONS : FÊTES D'HIVER**

Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière donne une motion de félicitations aux membres de la Corporation des loisirs de Papineauville et aux nombreux bénévoles pour le succès de la Fête d'hiver 2023.

Plus de 109 patineurs ont participé à la roulathèque du vendredi soir.  
Plus de 300 participants aux activités intérieures du samedi en journée.  
122 soupers le samedi soir lors de la levée de fonds des élèves de St-Pie X  
52 inscriptions au Whist militaire du dimanche.

**8.13 2023-02-100 MOTION DE FÉLICITATION : DÉJEUNER DU MAIRE**

Monsieur le conseiller Michel Leblanc donne une motion de félicitations aux membres de la Corporation des loisirs de Papineauville, à Prévention CÉSAR et aux nombreux bénévoles pour le succès du déjeuner du maire tenue le 5 février. Il a été possible de remettre une somme de 1 357,50 \$ à Prévention CÉSAR à cette occasion.

**8.14 2023-02-101 COUPE PAPINEAU 2023 : MOTION DE FÉLICITATIONS**

Madame la conseillère Francine Dutrisac donne une motion de félicitations à l'équipe de Papineauville composée de Danny Charron, William Poulin, Alexis St-Denis, Pascal Ménard, Michel Leblanc, Jeremy Hébert, Marc-Antoine Céré, Jeremy Marcotte et Simon Payette vainqueur de la Coupe Papineau 2023.

**9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**9.1 VARIA**

**9.2 2023-02-102 AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 2-MARTINE**

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal que par suite du dépôt de la lettre de démission de monsieur Christian Proulx, il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 2. Il y aura donc une élection partielle pour combler le poste laissé vacant. Le scrutin aura lieu le 23 avril 2023.

Que ce Conseil mandate la direction générale et greffière-trésorière à enclencher les procédures requises pour combler ce poste.

**9.3 2023-02-103 MOTION DE FÉLICITATIONS FÊTE DES SEMENCES**

Madame la conseillère Béatrice Cardin donne une motion de félicitations à Gabriel Trahan et Daphnée Brisson, propriétaires d'Alimentation Petite-Nation pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition de la Fête des semences qui s'est tenue le 28 janvier 2023.

Plus de 35 kiosques étaient sur place pour accueillir une clientèle nombreuse en provenance de l'Outaouais, de la grande région d'Ottawa et des Laurentides.

**9.4 2023-02-104 VENTE DU LOT 4 997 313**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil mandate la direction générale à poursuivre les démarches pour la vente éventuelle du lot 4 997 313.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**9.5 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE**

**9.6 2023-02-105 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 15h50.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont

disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 14 février 2023

Martine Joanisse  
Directrice générale et greffière-trésorière

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 14 février 2023

Paul-André David  
Maire